

## **ACCIDENT LORS DE L'INERTAGE D'UN RESERVOIR ENTERRE**

### **1. OBJET**

**Un technicien a été brûlé au visage et aux poignets lors d'une opération d'inertage d'un réservoir enterré.**  
Après avoir dégazé et rempli en eau le réservoir et être allé déjeuner, le technicien a commencé le meulage des rivets de la plaque constructeur à l'aide d'une meuleuse électrique, en s'étant assuré au préalable de l'absence d'atmosphère explosive à l'intérieur du capot avec son explosimètre, qu'il a ensuite retiré du capot. Il a ensuite procédé à l'opération de meulage du bossage du clapet d'emplissage. A l'issue de cette opération, il a arrêté la meuleuse et a changé de position pour meuler les bossages du robinet départ gaz et du clapet de reprise liquide. Il a alors rallumé la meuleuse et c'est à ce moment-là qu'un flash est survenu.

### **2. CAUSE PRINCIPALE**

Des poches de gaz résiduels peuvent subsister à l'intérieur d'un réservoir, même après un remplissage en eau à ras bord, du fait de la position des bossages (non affleurant), de défauts d'horizontalité du réservoir, etc...

- Utilisation d'un appareil électromécanique de type meuleuse pour mutiler les bossages.
- Explosimètre non présent en permanence à l'intérieur du capot.
- Utilisation d'EPI non adaptés.



Position du technicien lors de l'accident

### **3. SOLUTION MISE EN ŒUVRE**

- L'utilisation d'appareil électromécanique est interdite lors des opérations d'inertage de réservoirs.
- L'explosimètre doit être présent en permanence à l'intérieur du capot du réservoir lors de ce type d'opérations.
- Pour toutes interventions où le risque de brûlure thermique (par flash ou aspersion de propane liquide) est présent, les EPI utilisés doivent permettre de protéger l'ensemble du corps, à savoir :
  - Port d'un casque avec visière intégrale protégeant l'ensemble du visage
  - Port de gants adaptés à l'opération suffisamment montant pour protéger les poignets